



# Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale  
17 décembre 2009  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-quatrième session**  
Point 58 de l'ordre du jour  
**Activités opérationnelles de développement**

**Conseil économique et social**  
**Session de fond de 2010**  
New York, 28 juin-23 juillet 2010  
Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire\*  
**Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement : suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil**

## **Lettre datée du 3 décembre 2009, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Comme vous le savez, le Gouvernement de la République du Rwanda a organisé à Kigali, du 19 au 21 octobre 2009, une réunion intergouvernementale rassemblant des représentants des huit pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action » (Albanie, Cap-Vert, Mozambique, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Uruguay et Viet Nam) ainsi que de pays (Bénin, Bhoutan, Comores, Kiribati, Malawi et Papouasie-Nouvelle-Guinée) qui ont dit souscrire volontairement à cette démarche fondée sur l'unité d'action. Cette réunion a été pour les représentants des gouvernements des pays pilotes l'occasion de poursuivre leur dialogue sur l'expérience et les enseignements tirés de l'initiative depuis le séminaire de Maputo en 2008, et de réfléchir aux moyens de faire avancer l'entreprise tout en favorisant la mise en œuvre des recommandations formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/208.

À cet égard, je tiens à vous remercier très sincèrement du concours précieux qu'ont apporté le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, le Bureau de la coordination des activités de développement, le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et l'équipe de pays des Nations Unies au Rwanda à l'organisation et à la tenue de cette réunion.

Je vous fait tenir ci-joint (voir annexe), pour examen, un état récapitulatif des conclusions et perspectives dégagées par la réunion de Kigali. Ce document présente les enseignements tirés de l'expérience des pays pilotes, annonce le

\* E/2010/100.



lancement d'évaluations menées au niveau national et formule des recommandations sur la marche à suivre.

Les participants à la réunion ont souligné, notamment, que l'initiative ; avait été lancée dans les pays participants à la demande expresse de leurs gouvernements, dans l'espoir de donner au rôle et à la contribution des organismes du système des Nations Unies dans le développement national plus de cohérence, d'efficacité et de pertinence, et de mieux aider les gouvernements à atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

Les participants ont pris note des conclusions et des recommandations du séminaire des pays pilotes de Maputo (2008) et ont constaté que d'importants progrès avaient été accomplis depuis.

Soulignant que la démarche « Unis dans l'action » était préférable à l'éparpillement qui existait jusqu'alors, au niveau de chaque pays, entre les divers organismes des Nations Unies s'occupant du développement, ils se sont accordés à dire que les pays pilotes n'envisageaient en aucun cas de renouer avec l'ancienne manière de faire.

Entre autres conclusions d'ordre général, les participants ont réaffirmé que cette démarche fondée sur l'unité d'action concourait à des résultats meilleurs sur le plan du développement en permettant mieux aux pays de piloter et de prendre en main leur développement dans le cadre d'un partenariat avec le système des Nations Unies, conformément à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale. Les pays pilotes et ceux qui avaient souscrit volontairement à la démarche dite de l'unité d'action avaient plus largement accès à un éventail de mandats et de ressources du système des Nations Unies, y compris ceux des institutions spécialisées et des organismes non résidents, chaque gouvernement devant déterminer ceux qui répondaient le mieux aux besoins et aux priorités du pays.

Le cadre institutionnel de pilotage du processus et le rôle de coordination attribué aux gouvernements ont été renforcés, ce qui a permis au système des Nations Unies de mener une action plus cohérente à l'appui des priorités nationales et de devenir un partenaire plus efficace.

Au nombre des principaux obstacles à la pleine mise en œuvre et à l'accélération de l'initiative « Unis dans l'action » qui subsistent, les participants ont cité l'imprévisibilité et le retard des financements, les procédures mal harmonisées et non simplifiées, les coûts des transactions élevés, l'inexploitation des capacités opérationnelles nationales et la lenteur de l'entreprise de regroupement des organismes des Nations Unies.

Les participants se sont félicités que sept des huit pays pilotes (Albanie, Cap-Vert, Mozambique, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Uruguay et Vietnam) aient décidé d'effectuer une évaluation nationale de l'initiative « Unis dans l'action », conformément à la résolution précitée. Il s'agira d'une évaluation formative qui s'intéressera tant aux processus qu'aux résultats de l'initiative. Les participants sont convenus que les évaluations seraient réalisées au niveau national, mais qu'elles devraient suivre un ensemble de paramètres communs, et ont arrêté des dispositions institutionnelles devant permettre de garantir l'indépendance, la qualité et la crédibilité de ces évaluations.

Les participants ont formulé un ensemble de recommandations visant à accélérer la mise en œuvre de la résolution 62/208, tout en réaffirmant qu'il était exclu de revenir en arrière, et qu'il fallait redoubler d'efforts pour progresser sur le terrain de l'initiative « Unis dans l'action » afin de résoudre les problèmes qui se posaient.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 58 de l'ordre du jour de l'Assemblée, et comme document du Conseil économique et social, au titre du point 3 a) de l'ordre du jour provisoire du Conseil.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Eugène-Richard **Gasana**

**Annexe à la lettre datée du 3 décembre 2009 adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**État récapitulatif des conclusions et perspectives  
dégagées pour la réunion intergouvernementale  
des pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action »,  
tenue à Kigali du 19 au 21 octobre 2009**

**Introduction**

Des représentants des huit pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action » (Albanie, Cap-Vert, Mozambique, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Uruguay et Viet Nam) et de pays volontairement inscrits à l'initiative (Bénin, Bhoutan, Comores, Kiribati, Malawi, Papouasie-Nouvelle-Guinée) se sont réunis à Kigali, du 19 au 21 octobre 2009.

Les participants ont remercié le Gouvernement rwandais d'avoir accueilli la réunion et, en particulier, M. Bernard Makuza, Premier Ministre de la République du Rwanda, pour son remarquable discours de bienvenue. Ils ont exprimé leur vive reconnaissance à M. James Musoni, Ministre des finances et de la planification économique, pour avoir présidé la réunion.

Les participants ont également remercié M<sup>me</sup> Asha Rose Migiro, Secrétaire générale adjointe de l'Organisation des Nations Unies, pour sa participation dynamique et sa contribution, la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement pour son discours, et les coprésidents des consultations informelles de l'Assemblée générale portant sur la cohérence de l'action des organismes du système des Nations Unies, tenues à ses soixante-deuxième et soixante-troisième sessions, pour leur soutien à l'initiative « Unis dans l'action ». Les participants ont également remercié les représentants de l'Espagne, de la Norvège et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour leur participation en tant qu'observateurs et pour leur soutien.

Les participants ont tout particulièrement remercié les fonctionnaires de l'ONU qui ont apporté une aide précieuse à l'organisation et à la tenue de la réunion, en particulier M. Moustapha Soumaré, dont le rôle de facilitateur a été vivement salué.

**Observations liminaires**

Tous les participants, y compris les représentants des pays ayant volontairement souscrit à l'initiative « Unis dans l'action », ont pris note des conclusions et recommandations du séminaire tenu à Maputo, en 2008, et conclu que des progrès importants avaient été réalisés depuis. Selon les participants, l'initiative « Unis dans l'action » avait été lancée dans leur pays à la demande expresse de leur gouvernement, dans l'espoir de donner au rôle et à la contribution du système des Nations Unies sur le plan du développement national plus de cohérence, d'efficacité et de pertinence, et de mieux aider les gouvernements à atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris des objectifs du Millénaire pour le développement.

Les participants ont souligné qu'il n'existait pas de modèle pour l'initiative « Unis dans l'action », mais que l'action pionnière des pays pilotes s'était cristallisée en une formule inspirée du principe du « sur mesure »; ainsi, les expériences et les enseignements varient d'un pays pilote à l'autre même s'ils présentent un certain nombre d'éléments communs.

L'initiative « Unis dans l'action » va dans le sens de l'application de la Déclaration de Paris au niveau national, en ce qu'elle tend à une coordination et une cohérence plus poussées.

Les pays pilotes et les pays ayant adopté de leur propre chef l'initiative ont plus largement accès à l'éventail de mandats et de ressources du système des Nations Unies, y compris ceux des institutions spécialisées des Nations Unies et des organismes non résidents, chaque gouvernement devant déterminer ceux qui cadrent mieux avec les besoins et les priorités du pays.

Les participants ont déclaré que les organismes des Nations Unies étaient invités à aider les pays pilotes à renforcer leur capacités dans le domaine du développement, y compris à dégager les grandes orientations de leur action en vue d'éliminer la pauvreté et de réaliser une croissance économique et un développement durable, le système des Nations Unies pour le développement devant adopter une démarche cohérente et coordonnée à cette fin.

Les participants ont souligné l'importance de la coopération Sud-Sud, nouvelle forme de coopération dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action ». Ils ont par ailleurs reconnu que le système des Nations Unies jouait un rôle important dans la promotion de cette coopération, à laquelle il apporte son appui dans les domaines du renforcement des capacités, du transfert de technologies et de compétences, et de la mise en commun des meilleures pratiques.

Les réformes entreprises sont venues redonner aux pays la direction des programmes des Nations Unies, rendre plus cohérent l'appui des organismes des Nations Unies aux priorités nationales, et leur permettre de devenir un partenaire plus efficace. Cela dit, si des progrès louables ont été accomplis au niveau national, ces réformes doivent maintenant s'opérer avec autant de détermination au niveau international. Le siège des organismes, les conseils d'administration, l'Assemblée générale et les États Membres doivent tous continuer d'appuyer les réformes et œuvrer au changement là où il est nécessaire.

### **Conclusions générales**

Les huit pays pilotes ont tiré les conclusions suivantes des leçons tirées de l'initiative « Unis dans l'action » :

L'initiative a permis d'obtenir de meilleurs résultats en matière de développement les pays s'étant plus pleinement appropriés la direction du partenariat pour le développement avec les organismes des Nations Unies. L'expérience est venue confirmer que cette démarche est préférable à l'éparpillement des rôles qui caractérisait jusqu'alors l'action des divers organismes des Nations Unies dans chaque pays. Les participants ont affirmé que les pays pilotes n'envisageaient nullement de renouer avec l'ancien système. Il s'agit de tenir le cap et d'aller plus résolument de l'avant en surmontant toutes difficultés.

### **Appropriation et direction**

L'initiative « Unis dans l'action » a permis à chaque pays de s'approprier plus pleinement la direction de son partenariat avec le système des Nations Unies. Dans chacun des pays pilotes, les organismes des Nations Unies ont su mieux intégrer leur rôle et leur contribution dans l'entreprise de développement national et mieux tenir compte des besoins et des priorités du pays. Le rôle stratégique des Nations Unies et la contribution du système des Nations Unies pour le développement à la réalisation des priorités de développement nationales sont plus clairs, même s'ils gagneraient à être mieux définis.

Les pays pilotes, notamment pendant la phase d'exécution, ont collaboré de plus en plus avec des entités locales et avec la société civile, leur donnant ainsi le sentiment d'être partie prenante à l'entreprise et aux résultats du développement.

Les cadres institutionnels de pilotage de l'entreprise ont été renforcés, la supervision effective de l'exécution du Programme unique ayant été assurée et les priorités définies pour les années à venir par exemple.

### **Programme et Cadre budgétaire uniques**

L'initiative « Unis dans l'action » vient conférer cohérence, clarté stratégique et simplicité à la programmation à l'échelle nationale et, partant, garantir l'efficacité de l'aide au développement. Adopter un document unique de planification nationale commun est donc essentielle pour réaliser ces objectifs et contribue à obtenir des résultats concrets en matière de développement. Les participants ont demandé l'application du paragraphe 7 de la résolution 63/311 de l'Assemblée générale relative à la cohérence de l'action des programmes des organismes des Nations Unies<sup>a</sup>.

Le Programme unique de l'ONU et son cadre budgétaire donnent aux gouvernements dans la transparence une vue d'ensemble des activités des organismes du système des Nations Unies dans leur pays et des postes de dépense. Ainsi, il leur est plus facile de prendre l'initiative et de s'approprier la direction stratégique du programme pour orienter les activités du système des Nations Unies. Bien qu'il faille davantage d'efforts de part et d'autre pour utiliser les mécanismes locaux de financement et d'achats, le rôle de coordination des gouvernements s'est accru vis-à-vis des organismes des Nations Unies.

L'adoption du Programme unique, y compris des mécanismes de programmation conjointe, a permis aux pays d'avoir plus largement accès à l'éventail de mandats et de ressources de l'ensemble des organismes du système des Nations Unies, y compris ceux des institutions spécialisées et des organismes non résidents.

---

<sup>a</sup> Le paragraphe 7 est libellé ainsi : « Prie également le Secrétaire général, en consultation avec les membres du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et du Groupe des Nations Unies pour le développement, de lui proposer, à sa soixante-quatrième session, les modalités à suivre pour la présentation et l'adoption des programmes communs de pays à titre facultatif, en ayant à l'esprit l'importance de l'appropriation de ces programmes par les pays et d'un contrôle intergouvernemental efficace du processus de développement ».

La contribution des organismes s'apprécie non pas tant par leur statut de résident que par ce qu'ils peuvent apporter à la réalisation des objectifs de développement prioritaires. De plus en plus, des organismes non résidents mettent leurs compétences techniques au service de la programmation conjointe et du dialogue, ce qui a permis au système des Nations Unies pour le développement de tirer parti de la rigueur normative du système des Nations Unies.

La programmation des pays accorde une attention plus grande à des sujets comme la différenciation par le sexe, les droits de l'homme, le VIH/sida, l'environnement, l'emploi et le travail décent, et la préparation aux catastrophes.

La mise en place de mécanismes de coordination au sein des équipes de pays des Nations Unies a permis d'améliorer la coordination de l'exécution des programmes.

Les évaluations nationales des ressources humaines des Nations Unies ont fait ressortir la nécessité pour le système des Nations Unies pour le développement de mieux concilier, d'une part, la gestion de programme et l'appui à l'exécution et, d'autre part, les conseils techniques et généraux adaptés à la situation de tel ou tel pays.

La coordination avec les donateurs s'est améliorée, ceux-ci présentant de plus en plus un front uni dans leurs relations avec les équipes de pays des Nations Unies.

Le cadre budgétaire unique/financement unique a grandement aidé à améliorer la cohérence de l'action du système et la division du travail entre organismes des Nations Unies. Encore reste-t-il beaucoup à faire : par exemple, assurer des financements nationaux plus prévisibles et plus rapidement mobilisables ou faire des contributions sans affectation spéciale au titre du financement unique. Ce mécanisme a permis d'améliorer l'orientation stratégique de l'action des Nations Unies et la gestion axée sur les résultats, et favorisé le strict respect des principes de la Déclaration de Paris.

Les pays pilotes se sont préoccupés des déficits de financement considérables du programme unique. Ils ont donc invité les donateurs et les autres pays en mesure de le faire à verser des contributions supplémentaires, prévisibles et pluriannuelles.

Les participants ont relevé le risque de voir l'élaboration des programmes dépendre de l'affectation de ressources à cette fin dans tel ou tel pays et non des exigences et des priorités nationales ou de l'avantage comparatif du système des Nations Unies par rapport à d'autres partenaires de développement. Ils ont invité les donateurs à fournir des financements sans affectation spéciale et à affecter un montant minimum critique à la programmation stratégique afin d'aligner le programme unique sur les priorités nationales.

Si le cadre budgétaire/financement unique permet d'accroître la transparence et l'obligation de rendre compte s'agissant des opérations financières de l'ONU, il apparaît que les informations fournies par le système des Nations Unies à cet égard ne répondent pas toujours aux besoins d'information budgétaire des pays pilotes. Les cycles budgétaires des organismes des Nations Unies devraient, autant que possible, être alignés sur les cycles budgétaires nationaux.

Les pays pilotes sont favorables aux méthodes qui utilisent et renforcent les mécanismes et pratiques des pays, notamment en matière d'achats et de gestion financière.

Dans les pays à revenu intermédiaire, les besoins en matière de programmation devraient conditionner le financement au titre du programme unique au moyen de l'enveloppe affectée au pays et d'un meilleur accès au guichet élargi de financement pour l'initiative « Unis dans l'action » des mécanismes tenant compte des besoins de ces pays en matière de fonds sans affectation spéciale, prévisibles et affectés au financement des services consultatifs et du renforcement de capacités devant être empruntés à cette fin. Toutefois, les participants ont également fait remarquer que le système des Nations Unies avait encore peu recours aux dispositifs et aux compétences techniques des pays.

Les participants ont salué les initiatives prises par la Norvège, l'Espagne et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'ouvrir ce guichet élargi donnant accès à des fonds sans affectation spéciale au titre de l'initiative « Unis dans l'action », et de leur intention déclarée de fournir un financement prévisible et durable. Les participants ont invité les autres donateurs à adhérer à ce mécanisme.

### **Responsable unique, voix unique**

Les pays pilotes voient que le rôle du coordonnateur résident a été renforcé au sein de l'équipe de pays des Nations Unies et des mécanismes adoptés pour permettre aux organismes des Nations Unies de parler d'une seule voix, mais demandent toutefois de conférer à celui-ci un pouvoir à la mesure de ses responsabilités. Les participants ont souligné également que même avec plus de moyens d'action, le coordonnateur résident devra continuer de respecter les principes d'appropriation et de direction nationales des programmes d'aide au développement des Nations Unies.

Les participants constatent également que l'efficacité des activités opérationnelles du système des Nations Unies en général et du programme « Unis dans l'action » en particulier dépend de la bonne coordination des activités de l'équipe de pays des Nations Unies (à laquelle le Siège doit déléguer suffisamment de pouvoirs), d'une part, et de celles des autorités nationales, d'autre part.

### **Bureau unique, coûts de transaction et économies**

Les organismes des Nations Unies doivent être unis dans l'action sur le plan opérationnel.

Tout en admettant que chaque pays est unique, les pays pilotes et les pays ayant volontairement souscrit au principe de l'unité des Nations Unies dans l'action soulignent que l'idée d'un bureau unique est importante non seulement pour réduire les coûts de transaction, mais surtout pour accentuer les effets de synergie entre les équipes des Nations Unies.

Les participants ont relevé que peu de progrès ont été faits dans le regroupement des organismes des Nations Unies au sein d'un bureau unique. Ils ont estimé que les locaux communs devraient être financés, si nécessaire, par des crédits additionnels et non par le budget du programme.

Des progrès ont été faits dans le domaine des services communs, des achats communs à l'échelle nationale et des systèmes d'information et de communication, et sont appliqués à d'autres pays.

Les participants ont préconisé d'adopter un rapport unique pour présenter les résultats du programme unique et demandé aux organismes des Nations Unies et à leurs organes directeurs de simplifier les conditions d'établissement des rapports en fondant les rapports des différents organismes en un rapport unique. Ils ont recommandé également d'harmoniser et de simplifier les systèmes de suivi et d'évaluation en vue d'utiliser les systèmes nationaux.

Les participants ont invité les organismes des Nations Unies à s'assurer que les compétences du personnel des Nations Unies, y compris celles du coordonnateur résident et des autres effectifs résidents ou non résidents, correspondent aux besoins et aux priorités du pays.

Tout en réaffirmant que l'objectif central de l'initiative « Unis dans l'action » est d'améliorer les résultats en matière de développement, les participants sont convenus qu'il importait de réduire les coûts de transaction en termes de ressources, de temps et de procédures.

Les organismes des Nations Unies devront réfléchir aux moyens d'affecter les économies réalisées grâce à la réduction des coûts des activités opérationnelles aux programmes de développement des pays concernés.

Les participants ont invité ces organismes à mieux expliquer, normaliser et harmoniser les concepts de coûts de transaction et de recouvrement des coûts, les pratiques correspondantes et la classification des coûts, afin de permettre de mesurer l'évolution des coûts de transaction dans les pays pilotes et d'en rendre compte.

Les participants ont également invité les organismes des Nations Unies à simplifier et à harmoniser davantage les règles financières et administratives et les politiques des ressources humaines pour les rendre plus faciles à appliquer dans les pays et à les aligner sur les systèmes nationaux.

### **Évaluations réalisées sous la direction des pays**

Les participants ont salué l'initiative qu'ont prise sept des huit pays pilotes (Albanie, Cap-Vert, Mozambique, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Uruguay et Viet Nam) de réaliser eux-mêmes l'évaluation de leur programme « Unis dans l'action », en application de la résolution sur l'examen triennal complet, de s'échanger les enseignements qu'ils en ont tirés et de les partager aussi bien avec les pays ayant souscrit volontairement au principe de l'unité des Nations Unies dans l'action qu'avec les autres. Le Pakistan, pays dont le programme « Unis dans l'action » est le plus important et qui n'a commencé à le mettre en œuvre qu'après février 2009, envisage de réaliser une évaluation nationale à une date restant à déterminer.

Les participants ont souligné que les évaluations devraient être vraiment réalisées sous la direction des pays et respecter les principes d'indépendance, de crédibilité et d'appropriation nationale.

Ils se sont félicités de l'appui technique fourni par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, surtout par l'analyse de l'évaluabilité des programmes pilotes et la définition d'un cadre de référence, qui aideront à définir le mandat de chaque pays.

Les participants se sont réjouis que l'Uruguay envisage de réaliser une étude méthodologique visant à mesurer les coûts de transaction. Ils ont appelé à soutenir

cette initiative, dont les résultats et les conclusions seront partagés avec les autres pays participant au programme « Unis dans l'action ».

Les participants sont convenus que même si les évaluations étaient propres à chaque pays, elles devaient toutes prendre en compte un ensemble de paramètres communs, à savoir : leur objectif (évaluer l'utilité de l'initiative dans la mise en œuvre des priorités nationales de développement), les principaux critères pris en compte, au nombre de quatre (pertinence, efficacité, rentabilité et pérennité de l'initiative) et la période considérée, qui commence à la date de mise en œuvre de l'initiative dans le pays.

Les participants ont été d'avis que cette évaluation serait enrichissante et intéresserait à la fois les processus et les résultats de l'initiative « Unis dans l'action » envisagée dans ses cinq grands axes, notamment l'objectif stratégique et les progrès accomplis dans les domaines d'action du programme; qu'elle permettrait d'apprécier si les programmes s'inscrivent dans les cadres normatifs des Nations Unies et comment ils intègrent concrètement les questions transversales; et qu'elle s'appuierait sur un questionnaire précis renseignant sur la situation particulière du pays et les préoccupations de toutes les parties concernées.

Les participants ont approuvé les dispositifs institutionnels mis en place pour garantir l'indépendance, la qualité et la crédibilité des évaluations : i) un groupe d'encadrement des évaluations intervenant au niveau national, présidé par l'administration nationale et composé de représentants de cette administration et des Nations Unies, ainsi que d'éminents experts nationaux (la décision sur la composition du groupe revenant au Gouvernement); ii) une équipe d'évaluation indépendante recrutée par ce groupe, qui s'intéressera aux différents domaines fonctionnels du programme; iii) un groupe chargé de l'assurance qualité constitué par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, qui rédigera des observations sur le cadre de référence, le rapport initial, le projet de rapport et le rapport final.

Les participants se sont accordés à considérer que dès qu'ils auront été validés en concertation avec les parties concernées et par le groupe en charge de l'assurance qualité, les rapports d'évaluation finals seront diffusés dans le public, accompagnés des observations écrites de ce groupe et de la réponse des autorités élaborée par le Gouvernement et les Nations Unies.

#### **Évaluations réalisées sous la direction des pays et évaluation indépendante des enseignements tirés de l'initiative « Unis dans l'action »**

Les participants ont salué les dispositions de la récente résolution sur la cohérence du système des Nations Unies (résolution 63/311 de l'Assemblée générale), selon lesquelles l'évaluation indépendante devrait être guidée par les principes d'appropriation et de direction nationales, réalisée dans le respect des normes et règles applicables à l'échelle du système et fondée sur l'ouverture, la transparence, l'objectivité et l'indépendance.

Les participants ont été d'avis que l'indépendance, la crédibilité et la qualité des évaluations réalisées sous la direction des pays viendraient concourir à l'évaluation indépendante demandée dans les résolutions sur l'examen triennal et sur la cohérence du système.

Ils ont prié l'Assemblée générale d'organiser l'évaluation indépendante de manière à ce que les principes d'appropriation et de direction nationales des programmes pilotes soient pleinement respectés à l'occasion de l'évaluation.

### **Prochaines étapes**

Afin d'accélérer la mise en œuvre de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal et, plus précisément, d'assurer le succès de l'initiative « Unis dans l'action », les participants, y compris les représentants des pays ayant volontairement souscrit à ce principe :

- Réaffirment qu'il n'y a pas lieu de revenir aux méthodes de travail antérieures à la mise en œuvre de l'initiative « Unis dans l'action », et qu'il s'agissait de tenir le cap et aller résolument de l'avant en surmontant les obstacles;
- Soulignent que l'initiative « Unis dans l'action » doit continuer d'être guidée par les principes d'appropriation et de direction nationales et qu'il incombe au premier chef aux autorités nationales de prendre en main le développement de leur pays et de coordonner toutes les aides extérieures, y compris celles des organisations multilatérales, afin de les intégrer efficacement dans le processus de développement;
- Demandent aux sièges des organismes, aux organes directeurs, à l'Assemblée générale et aux États Membres de continuer de soutenir l'entreprise de réforme et de s'employer à mettre en œuvre les changements éventuels;
- Saluent l'annonce faite par le Gouvernement du Viet Nam de son intention d'organiser une réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'initiative « Unis dans l'action », à Hanoi, à une date restant à déterminer;
- Décident que toutes les évaluations réalisées sous la direction des pays seront achevées au 1<sup>er</sup> juillet 2010 et serviront de base de travail à la réunion intergouvernementale de Hanoi.